

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur CONTE Jean-Charles - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE — Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-032 FINANCES : Budget supplémentaire 2025 – Budget annexe Lotissement communal
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 8
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Contre : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Monsieur le Maire présente le Budget supplémentaire 2025 du budget annexe lotissement communal, comme suit :

En fonctionnement, on vient intégrer l'excédent antérieur reporté et en dépenses, une enveloppe complémentaire pour des travaux. Ces deux écritures sont équilibrées par des écritures d'ordre propres au Budget Lotissement.

En investissement, on intègre l'excédent antérieur en recettes qu'on équilibre avec un emprunt d'équilibre en dépenses. On rajoute les écritures d'ordre du fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	10 000,00 €		58 136,00 €
Total dépenses réelles	10 000,00 €		58 136,00 €
Total dépenses d'ordre	0,57 €		632 577,69 €
Total dépenses de fonctionnement	10 000,57 €		690 713,69 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses			278 270,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,57 €		0,57 €
Total recettes réelles	0,57 €		278 270,57 €
Total recettes d'ordre	10 000,00 €		412 443,12 €
Total recettes de fonctionnement	10 000,57 €		690 713,69 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	50 093,45 €		280 227,45 €
Total dépenses réelles hors opérations	50 093,45 €		280 227,45 €
Total dépenses d'ordre	10 000,00 €		10 000,00 €
Total dépenses d'investissement	60 093,45 €		692 670,57 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	60 092,88 €		60 092,88 €
Total recettes réelles hors opérations	60 092,88 €		60 092,88 €
Total recettes d'ordre	0,57 €		0,57 €
Total recettes d'investissement	60 093,45 €		692 670,57 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget annexe lotissement communal comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Maire,
Cédric MAUREL



